

# Report congé maternité, prénatal et congés payés

## Par seyaboubou, le 18/11/2014 à 07:41

Bonjour,

Mon congé maternité est prévu pour le 25/12 mais j'aimerais le reporté de 3 semaines. Il est dit qu'un arrêt maladie durant cette période annule ce report prénatal mais pour des congés payés « imposés » par société de quelques jours durant ce report ? (mon entreprise ferme du 26/12 soit 1 jour après mon report jusqu'au 02/01 et je continuerais à travailler après) Merci pour votre aide.

### Par P.M., le 18/11/2014 à 08:48

#### Bonjour,

Ce sujet fait suite à celui-ci que vous auriez donc pu poursuivre...

Vous savez donc que votre état de santé justifiera un arrêt-maladie dans plus d'un mois... Si vous êtes en arrêt-maladie au moment de la prise de congés payés même si c'est lors de la fermeture de l'entreprise, ils sont reportés...

## Par **seyaboubou**, le **18/11/2014** à **10:05**

Pour préciser ma demande, si je fais un report de mon congé maternité de 3 semaines mais qu'il y a la 1ere semaine des congés payés imposés pendant ce report car ma société ferme annuellement, est ce que ce report est validé ou annulé (comme par exemple un arrêt maladie pendant le report l'annule).

#### Par **P.M.**. le **18/11/2014** à **11:16**

Si vous faîtes un report de congé maternité de 3 semaines alors qu'il devait commencer le 25/12, il n'est donc pas concerné par des congés payés qui auront eu lieu avant le 15/01/2015 pas plus d'ailleurs que si vous aviez fait un report d'une semaine seulement...

# Par seyaboubou, le 18/11/2014 à 12:12

C'est parfait, je vous remercie. Je demande donc un report au 15/01 au lieu du 25/12 et même si ma société ferme annuellement pendant 1 semaine au tout début de mon report, celui-ci ne sera pas annulé!

# Par P.M., le 18/11/2014 à 13:08

Les congés payés ne se situeraient pas au début de votre report mais au début de ce qu'aurait dû être votre congé maternité et dans ce cas, ils aurait dû être reportés...